



Ifaren

Institut Français des Arts Énergétiques

7 rue Chaptal - 75009 Paris - 01.45.26.97.14 - www.ifaren.com

TARIFS



HimaYoga

Formation Yoga

- Stage à thème de 3 heures : 50€
- Formation permanente en Perfectionnement de Yoga :
 - tarif par module sur 1 week-end : 170€
 - 10 modules sur 10 week-ends : 1500 € au lieu de 1700 €

> voir détails/dates sur www.himayoga.com



HimaZen

Formation Reiki

- 1er degré : 170 €
- 2e degré : 260 €
- 3e degré : 385 €
- 4e degré Maîtrise : 950 €
- Forfait 4 modules : 1500 € au lieu de 1765 €

Les participants ont la possibilité de revenir assister aux stages déjà suivis à titre gracieux, dans la limite des places disponibles.

> voir détails/dates sur www.himazen.com

Toutes les formations peuvent être prises en charge dans le cadre de la formation professionnelle. Notre numéro de formation professionnelle est le 175 43404 75 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Île de France.

IFAREN - 7 rue Chaptal - 75009 Paris - 01.45.26.97.14 - institut@ifaren.com - www.ifaren.com

Eurl Amala Paris - N° Siret : 5020869290001 - TVA intracommunautaire : FR 82502086929

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS IFAREN

S'INSCRIRE À UN STAGE OU UNE FORMATION IFAREN

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «CGV») sont systématiquement adressées ou remises à chaque participant pour lui permettre de passer commande. Par conséquent le fait de passer commande auprès de l'IFAREN implique l'adhésion entière et sans réserve du participant à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par l'IFAREN et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'un responsable autorisé de l'IFAREN, prévaloir contre les CGV.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À UNE PRESTATION IFAREN

Le dossier d'inscription est disponible sur notre site internet www.ifaren.com. Ce dossier est à renvoyer en double exemplaire à l'IFAREN, daté, signé et précédé de la mention « lu et approuvé par le client ».

L'inscription définitive à la prestation choisie ne sera définitivement validée qu'à la réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné d'un acompte de 30% du montant TTC total de la prestation.

Pour les mineurs, le bulletin d'inscription devra être signé par les parents ou le tuteur légal.

La disponibilité de la prestation choisie peut varier en fonction de la date de réception du dossier.

AGRÈMENT FORMATION

Nous sommes un organisme de formation enregistré sous le numéro 1175 43404 75 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France.

Vous pouvez opter pour une prise en charge de votre formation par l'organisme de votre choix. Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'organisme de formation professionnelle dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné, de joindre une caution à son inscription (suivant les montants définis) qui ne sera encaissée que dans les cas et délais indiqués dans les CGV (règlement de la prestation).

RÈGLEMENT DE LA PRESTATION

Le solde de la prestation, quelle qu'elle soit, doit obligatoirement être effectué minimum 30 jours avant la date de début, par chèque, carte bancaire, virement ou espèces.

Dans le cas où le client souhaiterait une prise en charge d'un OPCA, mais que le dit organisme ne prend que partiellement en charge le coût de la formation, le reliquat sera alors facturé au Client.

Si l'IFAREN n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme au minimum le jour de début de formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par l'IFAREN après demande écrite du Client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les prestations proposées par l'IFAREN sont soumises à la T.V.A.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation du fait du participant :

Celle-ci doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

- Annulation de 30 jours à 15 jours avant le début de la prestation : l'IFAREN facturera 50% du montant de la prestation.
- Annulation de 14 jours à 3 jours avant le début de la prestation : l'IFAREN facturera 75% du montant de la prestation.
- Au-delà de 3 jours, l'IFAREN facturera 100% du montant de la prestation.

Annulation du fait de l'IFAREN :

Dans le cas où l'IFAREN serait contrainte d'annuler la prestation, quelle que soit la raison, toutes les sommes versées seront remboursées sauf accord de modification du participant.

Le participant ne pourra alors demander aucune indemnité au titre de dommages et intérêts.

Une prestation commencée est due dans son intégralité.

Toute réclamation doit nous être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard quinze jours après la fin de la prestation.

Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera considérée.

Le fait de s'inscrire à l'une de nos prestations implique obligatoirement l'adhésion complète à nos conditions générales de vente et au règlement intérieur.

ARRET ANTICIPÉ

La réduction de la durée de la prestation, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à aucun remboursement.

HÉBERGEMENT, TRANSPORT ET RESTAURATION

Les frais d'hébergement, de transport et de restauration occasionnés par la participation à l'une des prestations de l'IFAREN sont à la charge et à l'initiative du participant. Tous nos prix s'entendent hors hébergement, transport et restauration.

CONFIDENTIALITÉ

Le stagiaire s'interdit de reproduire ou de représenter au bénéfice de toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation expresse de l'IFAREN.

COMPORTEMENT

En cas de comportement et/ou de pratiques non-conformes à la législation en vigueur, en cas de mauvaise conduite (insultes, menaces, manque de respect, dénigrement, violence, harcèlement) envers les formateurs ou/ et les participants de la prestation, l'IFAREN se réserve le droit de procéder au renvoi immédiat du participant. Ce renvoi sera officialisé par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais occasionnés par ce renvoi et annexes à la prestation sont à la charge des participants ou de son tuteur légal.

PROGRAMMES ET FORMATEURS

Les programmes de cette brochure sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les équipes d'enseignants peuvent être modifiées. Les éventuelles modifications de programmes ou de formateurs ne donneront droit à aucun remboursement ni indemnité.

